

Projets rentables
L'Église et les projets rentables

Documentation : La terre en partage pp.12-31

LES PROJETS RENTABLES

A : LA RENTABILITÉ, qu'est-ce ?

1) Définitions

Un projet est rentable si les recettes sont supérieures aux dépenses quand il s'agit d'un projet à but lucratif ou si les recettes et les dépenses sont égales quand il s'agit d'un projet à caractère social.

La rentabilité consiste à comparer les résultats connus ou prévisibles d'un projet et les moyens utilisés ou à mettre en oeuvre pour atteindre le but recherché.

La rentabilité peut être étudiée sous l'angle économique et financier, mais aussi social.

2) La rentabilité économique et financière

Une activité est rentable économiquement et financièrement lorsqu'elle est capable de générer par elle-même des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses.

Pour apprécier cette rentabilité économique et financière, on fait recours au compte d'exploitation prévisionnelle de l'activité.

3) La rentabilité sociale

Une activité est rentable socialement lorsque sa réalisation procure des améliorations sociales : santé, nutrition, habitat, cohésion sociale, l'emploi, migration, l'accès aux services sociaux, etc...

Ses effets sont appréciés qualitativement puisqu'on ne peut les chiffrer.

B : L'Église et les projets rentables

1. Constat

Dans bon nombre de pays en voie de développement, très peu de projets à but lucratif visant à soutenir les institutions ecclésiastiques réussissent.

Ces projets engendrent souvent des malentendus, des querelles, jalousie, voire même une perte des vraies valeurs chrétiennes. Ils peuvent concurrencer le ministère d'évangélisation en s'accaparant les ressources disponibles (humaines, matérielles et financières) donnant l'impression que l'église ne s'occupe plus que du commerce. Ils donnent l'illusion que l'église est riche, provoquant ainsi un refroidissement chez les chrétiens quant à leurs engagements financiers (dîmes, offrandes). Cela nous amène à dire que comme toute entreprise commerciale, les projets à but lucratif menés par l'église sont sujets à beaucoup de risques. Toutefois si toutes les conditions sont remplies, ces projets peuvent être un moyen efficace de témoignage et de développement.

2. Les conditions à réunir pour qu'un projet de l'église soit rentable

- a- Bien fixer l'objectif
- b- Concertation, bonnes sensibilisations et formations
- c- Bonne étude de faisabilité en mettant l'accent sur la capacité de gestion de l'église
- d- Gestion rigoureuse et transparente
- e- Évaluation périodique

3. Quelques projets rentables pour l'église

- Immobilier (milieu urbain)
- Littérature
- Champ communautaire (milieu rural)

PROJETS VIABLES

Jusqu'à maintenant, on a eu tendance à traiter de la même manière les projets visant à un développement social, à l'éducation ou à la santé, et les projets visant une production. Or, la formation de jeunes artisans ou la production de poulets ne peut pas se traiter de la même manière.

Si généralement, les premiers projets dépendent de financements extérieurs ou de dons, les seconds, pour qu'ils soient viables, doivent suivre les lois du marché.

Principe des projets viables

Nous englobons dans ce terme ce qu'on nomme plutôt "projets rentables". Une fois le principe accepté, nous devons nous poser différentes questions :

1. Projets viables, pour qui ?

Pour l'église ? dans quel but ? dans quel contexte ?

Lire le chapitre consacré à ce sujet dans le livre de P. Batchelor "La terre en partage".

Pour des individus, des groupements? quelle est leur base, comment sont-ils organisés?

2. Quels projets viables ?

Si une activité de production ou commerciale a été définie, elle doit être minutieusement étudiée :

- Possibilités de production. Quoi ? Avec quel moyens ?
- Possibilités de vente. Où ? A quels prix ? sécurité du débouché ?
- Faire un budget financier détaillé.
- Chercher les sources de crédit et établir un calendrier de rentabilisation.

3. Quelles source de crédit ?

Voici quelques exemples de sources de crédit :

a) Les coopératives d'épargne et de crédit.

Elles existent dans la plupart des pays. Celui qui reçoit un crédit doit avoir précédemment déposé une épargne à la caisse.

b) La prise de participation.

Lorsqu'un groupe local a décidé de créer son entreprise et qu'il est à même de rassembler une partie du capital par des apports propres ou du crédit, elle peut

solliciter des “prises de participation” en s’adressant à d’autres partenaires locaux ou internationaux.

Les catholiques français ont créé un fonds qui peut participer à la création du capital d’une entreprise en achetant des actions. Son adresse :

SIDI, 5 rue Jean Lantier, 75001 Paris, France.

c) Les fonds rotatifs pour l’accès au crédit.

L’exemple le plus connu est la tontine. Mais ce fonds peut être augmenté par une contribution d’un donateur externe, ce qui limite la contrainte des versements réguliers de la tontine.

d) Le fonds international de crédit.

Le capital est constitué par des contributions des chrétiens du monde entier ; des prêts sont accordés à des entreprises locales à des conditions souvent fort avantageuses. C’est semblable au système bancaire classique.

La SCOD a constitué un capital par des contributions de chrétiens du monde entier ; des prêts sont accordés à des entreprises locales à des conditions souvent fort avantageuses. Son adresse :

Société Coopérative Oecuménique de Développement (SCOD)
Utrechtweg 91, 3818 Amsterdam, Hollande

e) Les garanties bancaires.

Constitué localement ou sur le plan international, un fonds de garanties en monnaie forte est placé dans une banque du Nord pour accorder des garanties ou des cautions à des groupes locaux qui en ont besoin. Ils peuvent alors obtenir des crédits de leurs banques locales. Le RAFAD à Genève et la Banque Mondiale des Femmes accordent ce genre de garanties. Voici leurs adresses :

Recherches et Applications de Financements Alternatifs au Développement (RAFAD)
3, rue de Varembe, 1211 Genève 20, Suisse

Women’s World Banking, 684 Park Avenue, New York, N.-Y. 10021, USA

Il est clair que ces facilités s’accordent à des groupements sérieux qui s’engagent à rembourser les prêts et à accepter les conditions.

L’époque des projets “Vitrines” destinés à obtenir de l’argent de l’étranger sans avoir de comptes à rendre semble bien révolue.